



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE



Direction départementale de  
l'agriculture et de la forêt des  
Bouches-du-Rhône

Service de la Forêt et de l'Eau  
Pôle Eau

154, Avenue de Hambourg  
B.P. 247  
13285 Marseille Cedex 08

Dossier suivi par : C. ORTTNER

Mél : christian.orttner@agriculture.gouv.fr

Tél. : 04 91 76 73 13  
Fax : 04 91 76 73 40

Objet : Réparation du pont sur le Gaudre des Barres  
Milieu aquatique concerné : le Gaudre des « Barres ».

Ref. : CO **433**  
Fichier : CONSEIL GENERAL Gaudre des Barres  
(18/08/08)

Marseille le : **24 AOUT 2009**



Monsieur,

En réponse au dossier relatif à l'affaire citée en objet, reçu dans mes services en date du 27 juillet 2009 et de la visite de terrain effectuée le 21 juillet 2009 sur le site de la commune de Maussane Les Alpilles, en présence de Messieurs MASSOL et CONTE représentants le Conseil Général des Bouches du Rhône, et de la Police de l'Eau de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Bouches du Rhône représentée par Monsieur Christian ORTTNER, je vous informe que vous pouvez entreprendre les travaux envisagés sous réserve du respect de l'application de toutes les prescriptions mentionnées dans le dossier sus cité (RD 17, PR17+932 sur Gaudre des Barres).

Par ailleurs, durant l'exécution de ces travaux, aucun engin ne devra se situer à l'intérieur du lit mineur pour travailler et le service en charge de la police de l'eau de la Direction Départementale de l'Agriculture et de l'Eau ainsi que le service de l'ONEMA, seront préalablement tenus informés des dates de début et de fin de travaux et des diverses dates de réunions de chantier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

le Directeur Départemental  
par intérim  
  
Bernard POMMET

Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi  
sans rendez-vous : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (sauf le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)  
sur rendez-vous : de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique général de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (sauf le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)